

## L'Europe peut-elle avoir un Président ?

Les 27 chefs d'Etat et de gouvernement ont désigné jeudi dernier les deux personnalités appelées aux nouvelles fonctions instaurées par le Traité de Lisbonne : Herman VAN ROMPUY, actuel premier ministre belge sera *Président du Conseil Européen* dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain (il devra préalablement démissionner de son mandat national), tandis que le poste de *Haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité* est attribué à la britannique Catherine ASHTON, actuellement commissaire européenne au commerce.

Après s'être indignés – à juste titre – du manque de transparence de la procédure de désignation (pas de dépôt officiel de candidature, pas de vote démocratique, décisions négociées en coulisses), les commentateurs et les médias sont quasi-unanimes à critiquer le choix de personnalités « sans envergure », « manquant de charisme », ne pouvant en tous cas se prévaloir d'aucune notoriété internationale forte.

Il semble évident en effet que ces nominations ont été motivées moins par les qualités intrinsèques des deux gagnants que par la recherche de subtils équilibres : Van Rompuy, chrétien-démocrate, représente la Belgique, petit pays qui s'est toujours positionné au cœur du projet européen, alors que Catherine Ashton, socialiste, permet aux 27 d'envoyer un signal fort au Royaume-Uni tout en assurant une parité Femme-Homme. Surtout, ce tandem peu expérimenté permettra aux dirigeants des grands pays de rester maîtres du jeu...

Au regard de l'importance des enjeux institutionnels du traité de Lisbonne, et des difficultés qui ont si longtemps entravé sa ratification, on est certes déçu de ce rendez-vous manqué avec l'Histoire.

A y regarder de plus près, on s'aperçoit cependant que les espoirs d'avoir enfin un leader fort à la tête de l'Europe reposaient sur un malentendu. Il faut rappeler d'abord que, en dépit d'un raccourci sémantique répandu, ce n'est pas un « *Président de l'Europe* » qu'instaure le traité de Lisbonne mais un « *Président du Conseil Européen* ». Si la durée de son mandat, fixé à 2 ans et demi, apporte un progrès considérable en matière de continuité et de visibilité, les contours de sa fonction restent très flous (« *faciliter le consensus au sein du conseil* », « *représenter l'Union Européenne sur la scène internationale...* »), mais ne dessinent en aucun cas une position prééminente sur les institutions communautaires. Ensuite, qu'on le veuille ou non, la tendance actuelle n'est pas au fédéralisme et l'Union Européenne reste une union d'états souverains dont les dirigeants n'entendent rien céder de leur pouvoir. Il n'y a donc pas de place actuellement pour un véritable Président de l'Europe.

Deux nouvelles fonctions ont été instaurées qui doivent améliorer le fonctionnement des institutions européennes ; les postes ont été pourvus, dans des conditions certes déplorables, mais l'équipe est désormais en place. A elle de faire ses preuves !

Alain MARTY  
Centre d'Information Europe Direct